

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>   | <b>M1</b> |
| <b>Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain</b>  | <b>A3</b> |
| <b>PLAN DE RELANCE - 355 Fonctionnement des établissements d'enseignement et soutien aux initiatives des acteurs de la vie étudiante</b> |           |

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** la saisine du Conseil économique, social et environnemental régional et l'audition de la Présidente en date du 7 juillet 2020,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche


**ENTENDU** Paul JEANNETEAU, Stéphanie HOUEL, Brigitte NEDELEC, Delphine COAT-PROU, Grégoire JAUNEAULT, Pascale DEBORD, Christophe DOUGE, Christophe CLERGEAU, Pascal NICOT, Claire HUGUES, Laurent CAILLAUD, Laurent PRETROT, Franck LOUVRIER

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget supplémentaire 2020 d'une dotation de 196 000 euros d'autorisations d'engagement au titre du programme n° 355 : « Fonctionnement des établissements d'enseignement et soutien aux initiatives des acteurs de la vie étudiante » en soutien aux 3 universités publiques ligériennes dans le contexte de crise sanitaire.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

Marguerite LUSSAUD absente lors du vote.

REÇU le 15/07/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs